

Questions orales

M. Broadbent: Quel projet de loi?

M. Mazankowski: Le projet de loi sur les dépenses d'élection.

M. Angus: Rien n'est prévu à cet effet dans ce projet de loi.

M. Mazankowski: C'est exact, rien de tel n'y est prévu. Nous avons entrepris des pourparlers avec les partis d'opposition. Nous sommes disposés à déférer le cas à un comité afin de pouvoir discuter cette question très importante. Puisqu'un projet de loi a été déposé à la Chambre, nous estimons qu'avec l'assentiment de tous les partis nous serions en mesure d'incorporer une nouvelle disposition et nous avons indiqué notre intention de le faire à condition d'avoir l'appui des deux partis d'opposition. Ils ont choisi de faire de l'obstruction au lieu de passer à l'étude du projet de loi en comité.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne veux pas mettre en doute la bonne foi du vice-premier ministre sur cette question, car c'est trop important, mais mes renseignements étaient très différents. S'il nous dit maintenant que son parti est prêt à traiter de cette question en priorité, avant les prochaines élections, alors, comme je l'ai dit, nous sommes d'avis qu'il faut procéder. Je crois savoir que c'est aussi l'opinion de l'opposition officielle.

[Français]

Pendant le même Congrès du parti conservateur au Québec, ils ont discuté une autre question, savoir, celle du financement des partis politiques. J'ai posé la question trois fois ici à la Chambre des communes, pendant les 12 derniers mois; j'ai suggéré le besoin d'avoir une résolution de cette question avant la prochaine campagne électorale.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre concernant ce sujet aussi. Pour démontrer sa volonté d'agir, le gouvernement voudrait-il déférer tout de suite ce sujet au Comité pour action, avant la prochaine campagne fédérale?

● (1430)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vois que ni le porte-parole néo-démocrate pour la Loi électorale ni le leader à la Chambre ne sont ici, mais je peux garantir au député qu'il y a eu des discussions entre le leader adjoint du gouvernement et les autres leaders à la Chambre pour faire passer ce projet de loi en comité afin de traiter de la question de la séparation des dépenses d'élection et des dépenses de campagne. C'est vrai que cela ne figure pas dans le projet de loi, car cette question n'a fait surface qu'à la suite des audiences du comité à propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Toutefois, nous sommes prêts à agir.

En ce qui concerne l'autre élément, nous pourrions l'envisager également, si le projet de loi était renvoyé au comité. Nous n'avons pas d'objections à cela. Nous avons pensé que ce serait une bonne façon de procéder, car il y a des sujets très importants dans le projet de loi à l'étude et nous serions prêts à y ajouter ces autres dispositions.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'ignore certes pas que la résolution adoptée par l'aile québécoise de son parti n'oblige en rien ce dernier à l'échelle nationale, encore moins le gouvernement.

Depuis un an, j'ai demandé trois fois qu'on donne suite à la question du financement des partis politiques avant les prochaines élections, mais on n'a pas l'air pressé d'agir. D'autre part, deux ministres provenant du Québec ont déjà tenu des propos contradictoires sur cette résolution. Par conséquent, le vice-premier ministre va-t-il s'engager à agir avant les prochaines élections au lieu de se contenter d'appuyer l'idée à l'intérieur de la Chambre? Tant que la Chambre ne sera pas saisie de la question, on sera justifié de parler d'hypocrisie.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je prends note, bien entendu, de cette question. Nous aurons divers aspects à étudier lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité. Nous verrons, entre autres, s'il convient que le NPD finance des élections municipales sous le couvert de la Loi électorale du Canada.

M. Broadbent: Très bien.

M. Mazankowski: Le député pourra nous livrer le fin fond de sa pensée.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE SE CHARGE DE LA SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai en main un exemplaire d'un rapport confidentiel sur la sécurité aéroportuaire qu'un groupe de travail a présenté au ministre en mai 1986. Ce rapport, commandé à la suite de la catastrophe d'Air India, est signé par le directeur de la sécurité du ministère des Transports. Le groupe de travail en question a reconnu que les conditions de travail de la majorité du personnel affecté aux contrôles de sécurité sont très mauvaises, qu'elles expliquent le moral peu élevé de ce personnel qui connaît un fort taux de roulement, ce qui compromet inévitablement la sécurité dans nos aéroports.

Ce groupe de travail a présenté son rapport au ministre il y a deux ans. Rien n'a changé depuis.